DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009

<u>Délibération</u> n° 2009.12.251

Avis du Grand
Angoulême sur le
projet de révision
simplifiée du plan
local d'urbanisme de
la commune de
Soyaux - Révision
simplifiée n°2
"déchetterie"

LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 04 décembre 2009

Secrétaire de séance : Maurice FOUGERE

Membres présents:

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Françoise COUTANT, Bernard CONTAMINE à Jean-Pierre GRAND, Simon DEFORGE à Joël LACHAUD, Françoise LAMANT à Philippe LAVAUD, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Gérard DESAPHY par Véronique MAUSSET, Rachid RAHMANI par Djillali MERIOUA

Excusé(s):

Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

DELIBERATION N° 2009.12.251

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

Rapporteur : Monsieur BESSE

AVIS DU GRAND ANGOULEME SUR LE PROJET DE REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SOYAUX - REVISION SIMPLIFIEE N°2 "DECHETTERIE"

La commune de SOYAUX a engagé une révision simplifiée de son plan local d'urbanisme (PLU).

La révision porte sur la création d'une zone UE – zone urbaine destinée à accueillir des équipements collectifs publics – sur les parcelles AO157, 156 et 200, pour une superficie de 4 782 m² pour l'extension de la déchetterie, actuellement classée au PLU en zone N.

En effet, lors des études d'élaboration du PLU, la parcelle, située aux Agriers de la Croix Blanche, supportant les infrastructures de la déchetterie, a été classée en zone naturelle (N). Elle est en limite de la zone UX et de la zone NP (Natura 2000). Depuis la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, propriétaire de la parcelle, a décidé de réaliser une extension de la déchetterie sur les parcelles adjacentes. Les infrastructures de la déchetterie entrent dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement. Le projet prévoit l'agrandissement du quai bas de la déchetterie pour permettre une meilleure giration des véhicules lourds, nécessaire à la rotation des bennes de récupération.

Le règlement actuel de la zone N ne permet pas d'autoriser un tel projet puisqu'il ne permet pas l'extension des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce changement de destination des parcelles concernées entraîne une mise à jour des documents suivants :

- Rapport de présentation,
- Règlement,
- Plan de zonage.

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, il est demandé à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême de faire part de son avis sur ce projet au titre de ses compétences :

- Développement économique
- > Tourisme
- > Assainissement et Eau Potable
- Déchets Ménagers
- > Transports Urbains et Déplacements
- Habitat
- > Environnement-Cadre de Vie

Après examen par les différents services, il ressort un avis favorable de la communauté d'agglomération pour ce double projet de révisions du PLU, sous réserve toutefois de prendre en considération les recommandations techniques annexées au présent avis, liées à la mise en œuvre des compétences pré-citées.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire du 17 novembre 2009,

Je vous propose:

D'EMETTRE un avis favorable au projet de révision simplifiée « Déchetterie » du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Soyaux.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
15 décembre 2009	16 décembre 2009